Image not found or type unknown

Bien Immobilier suite pronocé du divorce

Par **clochette75**, le **12/01/2012** à **21:06**

Bonjour
J'aurai voulu savoir la marche a suivre suite au prononcé du divorce.
Un bien a été acheté sous le regime de la communauté.
La jouissance a titre gratuit a été accordée a Mr. Locataire en place. Il n'occupe pas le logement lui même.
Qu'advient t il du logement?
Le crédit est payé par qui une fois le divorce prononcé? Par moitié ou bien la personne qui avait la jouissance a titre gratuit?
Prendre un notaire? et si Mr ne veut pas vendre? en attendant la vente?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés